



EHPAD
LOUISE
MICHEL



Nous sommes heureux de vous accueillir au sein de l'EHPAD Louise Michel.

Ce livret d'accueil a été réalisé à votre attention afin de vous permettre de disposer de toutes les informations utiles concernant l'Établissement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) situé sur la commune d'Ambarès et Lagrave.

L'ensemble de l'équipe s'attache à faire de cet établissement un lieu de vie, dans un cadre hôtelier de qualité, où chacun peut évoluer à son rythme et selon ses besoins. Ce livret vous présente la vie dans l'établissement et les prestations proposées ; il facilitera votre séjour.

Nous restons donc à votre écoute pour vous accompagner et vous souhaitons un agréable séjour.

Pascal Ramon
Directeur

Ce document a été élaboré conformément au Code de l'action sociale et des familles et à la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale. Son contenu reprend les



dispositions de la circulaire n° 138 DGAS du 24 mars 2004 relative à la mise en place du livret d'accueil prévu à l'article L.311-4 du CASF.

Table des matières :

I. Présentation de l'établissement	3
1. Un cadre de vie privilégié	3
2. Un statut de Fondation	3
3. Les instances de direction	3
4. Des valeurs fortes	4
5. Des types d'accueil diversifiés	4
II. Votre accompagnement au quotidien	6
1. Une équipe à votre écoute	7
2. Organigramme	8
3. Une vie sociale dynamique	9
III. Votre confort	11
1. Des locaux adaptés et individualisés	11
2. Une restauration de qualité	14
3. Les autres services proposés	15
IV. Vos modalités d'admission	16



I. Présentation de l'établissement

1. Un cadre de vie privilégié

L'établissement est situé à deux pas du centre-ville et permet ainsi, aux plus autonomes, de se rendre au marché, à la bibliothèque, ou tout autre petit commerce.

Les chambres sont réparties sur deux niveaux et différents petits salons permettent d'accueillir ses proches en toute intimité.

Une salle adaptée aux séances de kiné et gymnastique douce permet d'accueillir les personnes nécessitant un maintien de leur autonomie.

Les accès sur le jardin privatif permettent une promenade en toute sécurité.

2. Un statut de Fondation

L'Ehpad est un établissement privé, entrant dans la catégorie des établissements sociaux et médico-sociaux tels que définis par la loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

L'établissement, construit en 2012, a été confié en gestion à l'Association d'Action Sanitaire et Sociale d'Aquitaine (AASSA) qui a transféré son exploitation à la fondation BOCKE en 2017.

L'établissement a signé une convention tripartite avec l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine et le Conseil Départemental de Gironde, ces deux instances étant les deux principaux financeurs. C'est cette convention qui octroie à la structure les moyens de fonctionner.

3. Les instances de direction

LA FONDATION BOCKE est administrée par un conseil d'administration, conseil dans lequel la municipalité d'Ambarés et Lagrave est représentée.



Le conseil d'administration de la fondation BOCKE définit la politique générale de l'établissement.

Une délégation de pouvoir est donnée par le Président du Conseil d'Administration au directeur de l'établissement qui en assure la gestion quotidienne et représente la fondation BOCKE dans différentes circonstances.

4. Des valeurs fortes

L'EHPAD est considéré comme un lieu de vie destiné à l'accompagnement, dans les meilleures conditions possibles et au quotidien, de personnes que la dépendance rend vulnérables.

Nous veillerons ainsi particulièrement tout au long du séjour à respecter les principes suivants :

- le respect de l'intimité et de la dignité de chacun ;
- le respect de chacun en tant qu'individu, avec sa propre histoire, ses désirs, ses difficultés ;
- la stimulation de l'autonomie restante : accompagner mais ne pas faire à la place de ;
- l'ouverture de l'établissement sur l'extérieur.

5. Des types d'accueil diversifiés

L'établissement a été conçu afin de permettre de vous accueillir, quel que soit votre état de santé. Ainsi, chacun peut être accueilli dans un espace qui lui convient, lui assurant sécurité et liberté.

La capacité totale est de 70 places qui se décomposent de la façon suivante :

- 56 places en hébergement permanents
- 12 places en Unité de Vie Protégée
- 4 places en temporaires (2 en EHPAD et 2 en UVP)
- places en accueil de jour.

L'Ehpad accueille globalement des personnes âgées dépendantes de 60 ans et plus et est habilité à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale.



- **L'unité spécialisée**

L'unité spécialisée est prévue pour accueillir des résidents souffrant de la maladie d'Alzheimer ou maladie apparentée. L'accueil dans cette unité repose sur un avis médical motivé ; cet accompagnement spécifique permet au résident concerné de préserver son autonomie et sa liberté d'aller et venir.



Des locaux spécifiques sont dédiés à ce type d'accueil, le résident peut vivre à son rythme dans un environnement sécurisé et une ambiance bienveillante. L'organisation se fait autour des actes de la vie quotidienne, avec un espace commun « salle à manger-salon » et un jardin spécifique.



La pertinence du maintien en unité sécurisée est réévaluée régulièrement ; un résident peut être amené à quitter l'unité spécialisée, selon des protocoles préétablis et en concertation avec son entourage.

- **L'accueil de jour**

L'accueil de jour peut permettre d'être accueilli à la journée et de bénéficier des services de l'établissement.

Les plages d'accueil sont le matin, entre 9h30 et 10h, tandis que les plages de départ sont de 17h à 17h30.

Ce type d'accueil est proposé du lundi au vendredi.

Les résidents qui bénéficient de l'accueil de jour sont accueillis dans des espaces dédiés, spécialement aménagés.

Ils bénéficient des animations et ateliers mis en place au sein de l'établissement. Le repas du midi est servi dans une zone dédiée.

Une salle spécialement aménagée permet aux résidents qui le souhaitent de se reposer.

- **L'hébergement temporaire**

L'hébergement temporaire de l'Ehpad Louise Michel fonctionne toute l'année. Vous pouvez y être accueilli dans les mêmes conditions que le séjour permanent mais sur une durée plus courte (limitée à 90 jours consécutifs ou non par an).

Le recours à ce type d'accueil est souvent lié au besoin de répit de l'aidant naturel, parfois plusieurs fois dans l'année. Cela peut également être un temps de préparation à une entrée en institution.

Les conditions d'accueil et d'admission sont les mêmes que pour l'hébergement permanent.

II. Votre accompagnement au quotidien



L'accompagnement personnalisé de chaque résident est un principe qui régit l'ensemble du fonctionnement de l'établissement.

Ainsi, nous mettons tout en œuvre pour répondre au mieux à vos souhaits et besoins. Une communication permanente, des échanges réguliers concernant vos projets, nous permettront de mieux vous connaître et de répondre au mieux à vos attentes.

Ainsi, dans les premiers mois qui suivront votre accueil, nous réaliserons avec vous, votre Projet d'Accompagnement Personnalisé. Nous pourrons ainsi prendre en compte vos souhaits et besoins, et faire en sorte de nous y adapter au mieux.

1. Une équipe à votre écoute

Chaque personne âgée qui entre dans l'Ehpad reste libre de faire intervenir auprès d'elle, les professionnels de son choix. Cette liberté est essentielle et incontournable. A ce titre, vous conservez le libre choix de votre médecin traitant qui passera vous voir sur place en consultation.

Au quotidien, l'accompagnement est assuré par une équipe qui réunit des compétences multiples.

- **un médecin coordonnateur**

Présent à mi-temps au sein de la structure, il veille au bon déroulement des soins prodigués. Il pourra travailler en collaboration avec votre médecin traitant et le pharmacien. Il sera attentif à votre traitement médical et travaillera en collaboration avec l'équipe soignante. Il participera, avec l'équipe soignante, à la rédaction de protocoles de soins individualisés qui faciliteront une prise en charge adaptée à chacun.

- **une équipe soignante**

Les infirmières réalisent les soins nécessaires. Elles assurent, en collaboration avec le médecin coordonnateur, le suivi des visites de votre médecin et des prescriptions médicales.

L'infirmière est garante pour chaque résident de la programmation des soins. Elle accompagne chaque résident et son entourage.



Les infirmières encadrent également les aides-soignants, aide-médico-psychologiques, qui vous accompagnent durant vos soins quotidiens. Cette équipe soignante interviendra auprès de vous en fonction de vos demandes et de vos besoins.

- **la psychologue**

Présente à mi-temps, elle a pour mission d'accompagner chaque résident selon ses besoins, dès l'entrée et tout au long de son parcours. Elle travaille en étroite collaboration avec le reste de l'équipe et participe activement à l'élaboration des projets d'accompagnement personnalisés.

Elle est également disponible pour accompagner l'entourage du résident le cas échéant. Elle intervient aussi bien par le biais d'entretiens individuels que par l'animation de groupes.

- **les agents de service hôtelier**

Cette équipe assure l'hygiène des locaux, aussi bien privés que communs. Ces agents interviennent également lors du service des repas et pour l'entretien de votre linge. Ils sont à votre écoute et participent également à votre projet d'accompagnement personnalisé.

- **les autres intervenants paramédicaux**

Vous êtes libre de faire intervenir les intervenants paramédicaux qui vous sont nécessaires (pédicure, podologue, kinésithérapeute, dentiste...).

2. Organigramme





3. Une vie sociale dynamique

L'Ehpad Louise Michel est avant tout un lieu de vie, où chacun peut continuer à faire ce qu'il aime et à participer à la vie citoyenne. De nombreux espaces favorisent cette vie sociale au sein de l'établissement.

Des animations adaptées aux goûts de chacun

Nous mettons tout en œuvre pour construire des projets d'animation individualisés, adaptés aux possibilités et souhaits de chacun.

Une animatrice est présente à temps plein ; elle vous proposera des animations, des ateliers, des sorties et sera à l'écoute de vos propositions. Le planning de la semaine est affiché dans le couloir.

- **les ateliers, les jeux**

Un certain nombre d'activités vous seront proposées, aussi bien pour vous divertir que pour favoriser la stimulation cognitive. La participation de chacun est recherchée mais votre volonté d'y participer reste la priorité. Ces ateliers peuvent être menés par l'animatrice ou la psychologue selon les cas.

Vous aurez ainsi la possibilité de poursuivre la pratique de vos loisirs ou d'en découvrir de nouveaux : lecture, tricot, jardinage, chant, jeux de société...

Des activités physiques adaptées pourront également vous être proposées ; de la gymnastique douce vous permettra d'entretenir vos capacités physiques.

- **les manifestations**

Des manifestations festives sont organisées au sein de l'établissement, certaines avec vos familles (noël par exemple), afin de marquer les événements du calendrier.

- **les sorties**

Afin d'assurer le maintien du lien social, des sorties de proximité à caractère festif ou culturel ont lieu régulièrement. Des échanges intergénérationnels sont également au programme.

- **les partenariats**

La résidence est un établissement ouvert sur l'extérieur. Au-delà des sorties organisées, nous accueillons régulièrement au sein de l'établissement différents



partenaires : *écoles, centres de loisirs, associations culturelles*, Vous aurez ainsi tout le loisir de faire de nouvelles rencontres.

- **les invitations**

Les visites sont totalement libres au sein de l'établissement.

Vous pouvez à tout moment inviter famille et amis durant toute la journée. Pour toute invitation à un repas, pensez à prévenir l'établissement quelques jours avant.

- **une vie citoyenne préservée**

L'entrée en institution ne signifie pas renoncer à l'exercice de la citoyenneté, bien au contraire. Nous faciliterons ainsi toute participation active à la vie de la commune, à la vie associative si vous le souhaitez.

Au sein de l'établissement, votre avis sera régulièrement sollicité par le biais des différentes instances mises en place. La participation du plus grand nombre est recherchée.

- **Le Conseil de la Vie Sociale**

Le Conseil de la Vie Sociale (CVS), instance consultative, est constitué de membres élus qui représentent les résidents, les familles, le personnel ; l'organisme gestionnaire y est également représenté par le biais du directeur d'établissement. Le CVS donne son avis et fait des propositions sur toutes les questions relatives à la vie dans l'établissement. Les membres sont élus pour trois ans.

- **La commission restauration**

Elle se réunit régulièrement et regroupe des résidents en présence du cuisinier afin d'entendre les remarques et souhaits de chacun.

Vous pourrez ainsi à la fois émettre un avis sur la restauration et formuler des propositions.

- **La commission animation**



Sur le même principe, une commission animation se réunit régulièrement en présence des résidents et de l'animatrice.

Elle a pour objectif à la fois de vous informer sur le planning des animations à venir, de faire le bilan des animations passées et d'entendre les propositions et souhaits de chacun.

- **Une mesure permanente de votre satisfaction**

Nous serons amenés à vous questionner régulièrement sur votre niveau de satisfaction, sur l'ensemble du fonctionnement de l'établissement.

Enquêtes de satisfaction, évaluations...seront autant d'outils qui vous permettront, au-delà du dialogue quotidien, de faire valoir votre point de vue.

Notre établissement est engagé dans une démarche continue d'évaluation de la qualité et à ce titre interroge régulièrement ses pratiques.

III. Votre confort

1. Des locaux adaptés et individualisés

Organisés sur X étages, les locaux sont clairs, agréables et adaptés aux besoins des personnes âgées dépendantes.

L'unité spécialisée, située au rez de chaussée, est destinée à l'accueil de personnes désorientées. L'architecture de cet espace permet un accompagnement de qualité des résidents concernés pour l'ensemble des actes de la vie quotidienne.



- **Votre chambre :**



Les chambres, toutes individuelles, bénéficient d'une salle de bains privative qui permet de respecter l'intimité de chacun. La douche à l'italienne permet une accessibilité pour tout handicap.

Nous vous fournissons le mobilier suivant : un lit médicalisé, un chevet, une commode bureau, une chaise, un fauteuil de repos. Chaque chambre est équipée de placards.

Vous avez la possibilité d'apporter du petit mobilier et des effets personnels afin de personnaliser votre environnement et de vous y sentir au mieux. Nous vous incitons vivement à le faire, en veillant à respecter l'accessibilité de la chambre.

Personnaliser la chambre facilitera l'adaptation de la personne accueillir (cadres, photos, petits objets de décoration...)

Un système d'appel est présent dans la chambre et la salle de bain en cas de besoin.

Une prise téléphonique est également installée dans chaque chambre ; il vous appartient de solliciter l'ouverture de la ligne auprès d'un opérateur.

Les petites réparations éventuelles seront réalisées par l'ouvrier d'entretien sur votre demande, cette prestation étant comprise dans les frais d'hébergement.



- **Des lieux de rencontre**



De nombreux espaces communs ont été prévus afin de favoriser la vie sociale de chacun.

Les locaux sont répartis de la façon suivante :

Le rez-de-chaussée est constitué de deux grands hall, et d'une salle d'activité permettant aux résidents de s'installer afin d'échanger et de participer aux animations.

- **1^{er} étage :**





Des espaces verts ont été aménagés tout autour du bâtiment. Un jardin spécialement aménagé et clos permet aux résidents désorientés de circuler en toute sécurité.



2. Une restauration de qualité

Manger doit avant tout rester un plaisir : de goûter, de sentir, de regarder et de partager. A ce titre, nous accordons une importance primordiale à la qualité gustative des repas et à la convivialité de ce temps.

- **Une restauration traditionnelle**

Ainsi, la préparation des repas est entièrement réalisée sur place par une équipe de cuisiniers. Les menus sont établis sur plusieurs semaines et





respectent les préconisations relatives à l'équilibre nutritionnel des personnes âgées. Ils tiennent également compte des habitudes alimentaires locales et des produits disponibles selon les saisons.

Les horaires des repas sont les suivants :

- petit déjeuner : de 7h45 à 9h30 ;
- déjeuner : de 12h15 à 13h30 ;
- goûter : entre 16h et 16h30 ;
- dîner : à partir de 18h30

collation/tisane au moment du coucher si les résidents le souhaitent

Le repas est en général servi en salle à manger. Il pourra être pris en chambre après avis de l'équipe soignante et/ou du médecin traitant.

- **Des animations autour du repas**

Nous organisons régulièrement des repas à thèmes, qui vous permettront peut-être de découvrir de nouvelles saveurs et de voyager. Nous vous solliciterons pour élaborer les thèmes en fonction de vos envies.

Nous invitons vos familles deux fois dans l'année à venir déjeuner avec nous : pour Noël et à l'été. Ces repas constituent des moments importants de convivialité qui rythment les saisons.

De plus, des ateliers cuisine pourront avoir lieu dans l'année. Vous y retrouverez ainsi le plaisir de confectionner un gâteau, une salade de fruits, d'éplucher les légumes de la soupe...Et bien sûr de les déguster !!

3. Les autres services proposés

- **Le linge**

Chaque résident amène son linge personnel marqué à son nom. Pour vous aider, et afin de remédier aux délais de traitement du linge en collectivité, un trousseau minimum vous est indiqué à l'entrée.

La structure fournit les draps, couvertures et linge de toilette. L'Ehpad assure l'entretien de l'ensemble du linge, à l'exception du linge délicat et/ou du linge nécessitant un nettoyage à sec.

- **les autres services**



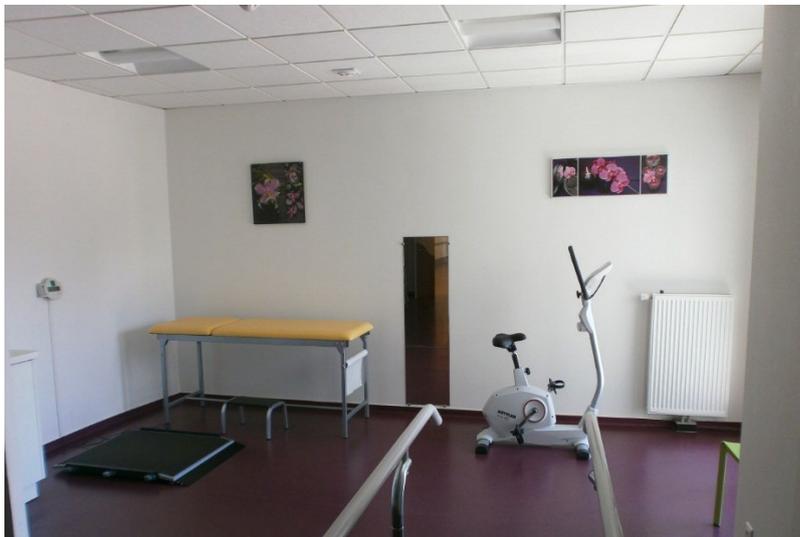
Le courrier est distribué chaque jour. Vous pouvez également déposer votre courrier à envoyer à l'accueil de l'établissement.

Un salon de coiffure vous permettra de bénéficier des services du coiffeur de votre choix, les tarifs étant affichés à l'entrée de l'établissement.



Le culte peut être pratiqué librement par chacun, selon ses convictions. Pour ce qui concerne la religion catholique, des messes sont organisées à l'occasion des fêtes religieuses.

Une salle aménagée de matériels spécifiques permet aux résidents de réaliser des exercices organisés par le professionnel kinésithérapeute de votre choix et ainsi de maintenir leur niveau d'autonomie



IV. Vos modalités d'admission

Toute demande d'admission doit être adressée à la direction de l'établissement par le biais du dossier type national d'admission en Ehpad et ses deux volets :



administratif et médical. Le dossier est examiné conjointement par la direction de l'établissement et le médecin coordonnateur. L'admission est prononcée par le directeur.

Afin de constituer le dossier à l'admission, les pièces suivantes sont nécessaires :

- la photocopie du livret de famille et carte d'identité ;
- la photocopie de l'attestation de carte vitale ;
- carte vitale et carte de mutuelle ;
- attestation d'assurance responsabilité civile ;
- avis d'imposition ou de non-imposition ;
- justificatif des ressources ;
- relevé d'identité bancaire ;

Une fois l'ensemble de ces pièces réunies, le contrat de séjour peut être rédigé et signé par les deux parties. Il vous sera remis avec le règlement de fonctionnement de l'établissement et la charte des droits et libertés des personnes âgées dépendantes en Ehpad, celle-ci étant par ailleurs affichée à l'entrée de l'établissement.

L'ensemble de l'équipe reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

**L'équipe de Louise Michel
vous souhaite un agréable séjour**

